

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie du Domaine Inc.	Numéro de permis 2014736	Date d'inspection Le 20 mai 2025	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine Inc.		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 mai 2025	
Commentaires : Un cours est prévue le 9 et 10 juin 2025. En attendant la formation, l'éducatrice ne peut être seule dans un groupe ou ouvrir et fermer la garderie seule.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 mai 2025	
Commentaires : Un cours est prévue le 9 et 10 juin 2025. En attendant la formation, l'éducatrice ne peut être seule dans un groupe ou ouvrir et fermer la garderie seule.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	16 mai 2025	20 mai 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Inspection de suivi fait par courriel. Aucune visite sur place. Le ratio n'a donc pas été pris. Une photo a été envoyée afin de démontrer que la lacune a été corrigée. Un plan est aussi en place afin que toutes les heures de formation soient complétées par les éducatrices. Un cours de premiers soins est aussi prévu le 9-10 juin. Un suivi sera fait. Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par
Geneviève Abud

Le 20 mai 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Linda Tardif

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 mai 2025

Date